



CLUB NAUTIQUE DE LONGUES

PERSONNES HABILITEES POUR L'ENCADREMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT LORS DES SORTIES CLUB

ANNEE : 2021

Dans le cadre des activités (sorties / déplacements / stages / compétitions) auquel le Club Nautique de Longues participe, et organise les activités, les personnes référentes autorisées par le Bureau et le Comité Directeur de l'association à encadrer ou accompagner sont les suivantes :

Pour la partie Formations – Encadrements, dans la limite de leurs prérogatives délivrées dans le cadre des diplômes suivants AMFPC-MPFC- CQP- STAPS- BPJEPS-DEJPS :

- M. Pierre Jeannin
- M. Vincent Chellé
- M. Wilfried Tiveyrat
- M. Bertrand Gendarme
- M. Fayol Julien
- M. Steinmetz Lilian
- M. Chabridon Luc
- M. Benezy Philippe
- M. Detoisien Thibaud

Pour la partie accompagnement en rivière, lacs et mer* tous public, dans le respect des règles prescrites au code du sport en vigueur, et en complément des cadres cités ci-avant :

- M. Vincent Petigny, pour la section paddle
- M. Debarros Ugo
- M. Desandes Gildas
- M. Sciauvaud François
- M. Kevin Laveaud
- M. Chabannes Sebastien

Nb : Affichage obligatoire au club

Les diplômes des encadrants doivent être en cours de validité pour l'année précitée.

La règle précitée ne peut se substituer au règlement intérieur du club, notamment sur la validité des licences des encadrants, qui doit être à jour de leurs cotisations.

*Pour les sorties en mer, se référer au code maritime et code du sport adéquat avec accès tous public. Les activités en mer sont soumises à une réglementation spécifique, qui sauf avis contraire n'est pas possible par les cadres et accompagnants du CNL.

Route de la Plage
63270 Vic-le-Comte
cnlongues@gmail.com
www.randocanoe63.fr

N° de SIRET : 338 967 599 000 14
N° Préfectoral : W 63 20 02 75

